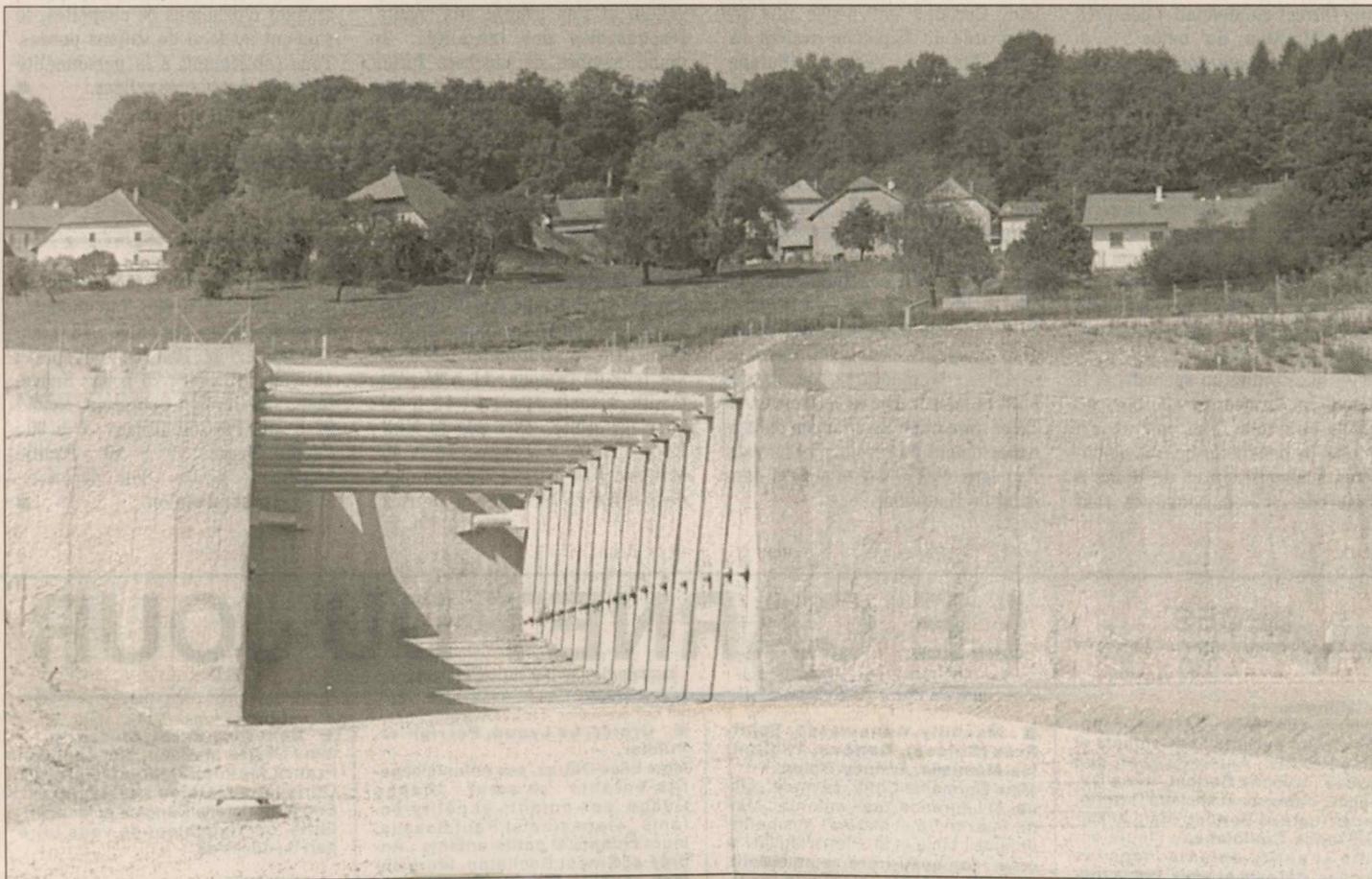


Retour d'espoir pour l'A. 41 DL du 5 mai 2000

HAUTE-SAVOIE / COMMUNICATIONS. Conformément à l'engagement du ministre des Transports, le décret prorogeant la déclaration d'utilité publique de l'A. 41 est paru au Journal Officiel. Une première étape indispensable avant la reprise des travaux



Un nouvel espoir pour l'A. 41 dont les chantiers étaient bloqués.

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule. Après la décision du Conseil Général de la Haute-Savoie d'engager, dans les sept ans à venir et en accompagnement du contrat de plan, plus d'un milliard de francs pour les routes nationales dans notre département, c'est une autre bonne nouvelle qui est tombée, ce jeudi, en fin de journée, en provenance du ministère de l'Équipement et des Transports.

« Comme Jean-Claude Gayssot s'y était engagé le 22 février dernier lors de sa rencontre avec les élus de la Haute-Savoie, le décret prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'A.41 est prorogé », indiquent, dans un communiqué, les services du ministère. Une décision qui est confirmée au Journal Officiel du 4 mai. Lequel précise que cette « prorogation est valable jusqu'au 5 mai 2005 ». Il était temps car l'ancien décret était échu

dans les deux jours à venir. Voilà en tout cas, même si tout n'est pas encore joué, une information qui relance A.41 et laisse le temps de monter un vrai dossier. Jean-Claude Gayssot rappelle toutefois « qu'une nouvelle procédure d'attribution sera engagée, dans le respect des règles européennes et nationales, dès lors que l'accord de principe des collectivités territoriales concernées pour le financement de la subvention d'équilibre aura été obtenu ! ».

Rappelons, en effet, que la réalisation de cette autoroute entre Cruseilles et Saint-Julien-en-Genevois avait été concédée à l'ATMB (Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc) en vertu du principe généralement admis de "l'adossement". Lequel permet au concessionnaire de trouver l'équilibre en "s'adossant" sur un autre équipement. Dans le cas pré-

En attendant la reprise des 520 MF de travaux déjà engagés

sent, Tunnel du Mont-Blanc et Autoroute Blanche. Un principe français, mais en désaccord avec les législations européennes. Il a donc conduit à l'annulation de la concession et la nécessité de revoir le dossier, mais dans un nouveau cadre. Lequel oblige l'État et les collectivités locales, en l'occurrence la région et le département, à se partager le déficit par le biais d'une subvention d'équilibre. Ce à quoi, s'est, d'ores et déjà engagé le

Conseil Général de la Haute-Savoie. Restera à la région Rhône-Alpes, où les choses ne sont jamais acquises a priori, à se prononcer. En tout cas, le dossier est relancé. Ce qui provoque une assez large satisfaction chez les élus qui s'étaient mobilisés. Ainsi le député Bernard Accoyer exprimait sa « satisfaction » tout en souhaitant que le Gouvernement engage rapide-

ment la deuxième phase. A savoir le « lancement de l'appel d'offres ». Le sénateur Pierre Hérisson ne cache pas, non plus, le caractère positif d'une telle décision.

De même, le Codestan, regroupant, sous la houlette de Paul Rivier, élus et socio-professionnels mobilisés pour la "sécurité et les transports dans les Alpes du Nord" y voit des « signes positifs ». Tout en voyant aussi des « signes positifs » dans les récentes décisions du Conseil Général. Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer sa vigilance pour d'autres dossiers liés aux transports et toujours en débat dans le département. Qu'il s'agisse du Chablais, du tunnel sous le Mont-Blanc, pour le développement des chemins de fer et le ferroutage. Afin que la « Haute-Savoie reste dans le peloton de tête ».

Roger FAVIER ■